



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

Publication à partir  
du 03.01.2024

## Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que M. Origer Christian a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant une dérogation aux points 6.20.3 et 6.31 de l'annexe II du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre concernant le pâturage à Eschdorf et modifiant le règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural concernant la fertilisation organique à Eschdorf.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le secrétaire,  
(s.) L. Leyder



le bourgmestre,  
(s.) L. Hilger